



COMMISSION EUROPÉENNE

ERASMUS MUNDUS

Action 2 - Partenariats

Lignes directrices pour l'appel à propositions 29/09

Note d'information: la version anglaise fait foi.

1. INTRODUCTION

Les présentes lignes directrices ont pour objet de fournir des informations sur les fenêtres géographiques/lots individuels concernant le budget communautaire disponible, la composition du partenariat, le type de mobilité et la distribution de la mobilité, le domaine thématique d'études et la durée du projet pour chacun des lots de pays couverts par l'appel à propositions EACEA 29/09.

L'action 2 relative aux partenariats Erasmus Mundus est divisée en deux volets:

- *Action 2 Erasmus Mundus – VOLET 1 – Partenariat avec les pays couverts par l'IEVP, l'ICD, le FED et l'IAP¹ (ancienne fenêtre de coopération extérieure)*
- *Action 2 Erasmus Mundus – VOLET 2 – Partenariat avec les pays et territoires couverts par l'instrument de coopération avec les pays industrialisé (ICI)*

2. OBJECTIFS DE L'ACTION 2 RELATIVE AUX PARTENARIATS

Cette action vise à favoriser la coopération structurée entre les établissements d'enseignement supérieur des pays européens et des pays tiers via la promotion de la mobilité des étudiants à tous les niveaux d'études (premier cycle et master), des doctorants, des chercheurs, et du personnel universitaire et administratif (certains régions et lots ne peuvent pas inclure tous les flux de mobilité).

Les objectifs généraux de l'action 2 relative aux partenariats sont spécifiés dans le guide du programme, à la section 6.1 pour le volet 1 (EMA2-STRAND 1) et à la section 6.2 pour le volet 2 (EMA2-STRAND 2).

3. CALENDRIER

La date limite de présentation des dossiers de candidature est le **30 avril 2010**. Toute candidature reçue après cette date (le cachet de la poste faisant foi) sera automatiquement refusée.

La durée prévue d'un projet est spécifiquement mentionnée dans la fenêtre géographique/le lot et ne doit pas dépasser **48 mois**.

Les activités éligibles, y compris les activités préparatoires, peuvent débuter le 15 juillet 2010.

Les partenariats sélectionnés devront communiquer à l'Agence la liste des étudiants et du personnel universitaire sélectionnés, plus une liste de réserve, au plus tard le 1^{er} avril 2011.

L'Agence prévoit d'annoncer la décision d'attribution d'ici juillet 2010.

4. BUDGET DISPONIBLE

¹ IEVP – Instrument européen de voisinage et de partenariat

ICD – Instrument de coopération au développement

IAP – Instrument d'aide de préadhésion

FED – le Fonds européen de développement est le principal instrument d'aide de la Communauté pour la coopération au développement en vertu de l'accord de Cotonou: «l'accord de partenariat entre les membres du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres».

L'enveloppe totale disponible pour le présent appel à propositions s'élève à environ **105,2 millions d'euros**, destinés à un flux de mobilité minimum de **3 871 personnes**.

Le budget disponible pour le volet 1 (EMA2 –STRAND1) s'élève à **97,7 millions d'euros**, destinés à un flux de mobilité minimum de **3 706 personnes**.

Fenêtres géographiques	Instrument de coopération	Montant indicatif global
Méditerranée du Sud, Europe de l'Est et Russie	IEVP	33 millions EUR
Moyen-Orient (Yémen Iran Iraq)	ICD	3 millions EUR
Républiques d'Asie Centrale	ICD	9,75 millions EUR
Balkans occidentaux	IAP	12 millions EUR
Asie régionale	ICD	24,75 millions EUR
Argentine	ICD	4,4 millions EUR
Afrique du Sud	ICD	4,8 millions EUR
Pays ACP	FED	6 millions EUR

Le budget disponible pour le volet 2 (EMA2-STRAND2) s'élève à **7,5 millions d'euros**, destinés à un flux de mobilité minimum de **165 personnes**.

Fenêtres géographiques	Instrument de coopération	Montant indicatif global
Amérique du Nord	ICI	1 million EUR
Pacifique	ICI	1,5 million EUR
Asie de l'Est	ICI	1,5 million EUR
Asie du Sud-Est	ICI	1,4 million EUR
Pays du Golfe	ICI	2,1 millions EUR

5. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Seules les candidatures répondant aux critères suivants feront l'objet d'une évaluation approfondie.

5.1 PAYS ELIGIBLES

Les activités doivent se dérouler dans l'un des pays éligibles couverts par cet appel à propositions. Il existe deux groupes de pays éligibles:

- Les 27 États membres de l'Union européenne et d'autres pays ou candidats potentiels éventuellement sur le même pied que les États membres (énumérés dans le guide du programme)
- Les pays /territoires tiers tels qu'énumérés dans les lots individuels

5.2 PARTICIPANTS ELIGIBLES ET COMPOSITION DU PARTENARIAT

Les conditions applicables aux participants éligibles et à la composition du partenariat sont définies dans le guide du programme à la section 6.1.2.a pour le volet 1 (EMA2 -STRAND1) et à la section 6.2.2.a pour le volet 2 (EMA2- STRAND2).

5.3 ACTIVITES ELIGIBLES ET CONDITIONS REGISSANT LA FENETRE GEOGRAPHIQUE /LE LOT INDIVIDUEL

Les activités éligibles sont spécifiées dans le guide du programme à la section 6.1.2.b pour le volet 1 (EMA2 -STRAND1) et à la section 6.2.2.b pour le volet 2 (EMA2- STRAND2).

Le tableau ci-dessous fournit des informations sur la mobilité des établissements d'enseignement supérieur de l'Union européenne vers des établissements d'enseignement supérieur de pays tiers et d'établissements d'enseignement supérieur de pays tiers vers des établissements d'enseignement supérieur de l'UE, conformément aux règles définies par chaque instrument financier et en fonction du type de mobilité et de la distribution pour chaque lot.

	Premier cycle		Master		Doctorat		Post-doctorat		Personnel	
	UE	Non UE	UE	Non UE	UE	Non UE	UE	Non UE	EU	Non UE
IEVP	O									
ICD	N	O	N	O	N	O	N	O	N	O
IAP	O									
FED	N		N	O	N	O	N	O	O	
ICI	N		O							

5.3.1 ACTION 2– PARTENARIATS AVEC LES PAYS COUVERTS PAR LES INSTRUMENTS IEVP, ICD, FED ET IAP (EMA2-STRAND1)

5.3.1.1 REGION DE LA MEDITERRANEE DU SUD, REGION D'EUROPE DE L'EST ET RUSSIE

- Budget communautaire disponible** – Le budget total disponible pour cette fenêtre s'élève à **33 millions d'euros**.
- Composition du partenariat** – En ce qui concerne la participation d'établissements de pays tiers, la composition du partenariat doit être conforme aux principes généraux définis dans le guide du programme, à la section 6.1.2A.

- c. Type de mobilité et distribution* - Le type de mobilité et la distribution de la mobilité de cette fenêtre géographique sont décrits à la section 6.1.2B du guide du programme.
- d. Domaines thématiques d'études* – Cette fenêtre géographique est ouverte à la mobilité dans tous les domaines d'études.
- e. Durée du projet* – La durée du projet ne doit pas dépasser 48 mois.

Le tableau ci-dessous donne des indications sur le nombre minimal de flux de mobilité individuelle par lot et sur les montants maximaux prévus pour couvrir l'organisation et la mise en œuvre de ces activités de mobilité.

Lots	Pays tiers	Budget CE disponible	Nombre minimal de flux de mobilité individuelle par partenariat	Nombre de projets qui devraient être financés	Subvention maximale estimée par partenariat
Lot 1	Maroc Algérie Tunisie	€5,2 millions	60 60 60	1	€5,2 millions
Lot 2	Égypte	€2,9 millions EUR	110	1	€2,9 millions
Lot 3	Territoires palestiniens occupés Israël	€2,3 millions	45 45	1	€2,3 millions
Lot 4	Liban Syrie Jordanie	€2,6 millions	30 30 35	1	€2,6 millions
Lot 5	Russie	€12 millions	130	3	€4 millions
Lot 6	Géorgie Arménie Azerbaïdjan	€2,7 millions	50 25 25	1	€2,7 millions EUR
Lot 7	Ukraine Moldova Belarus	€5,3 millions	80 60 60	1	€5,3 millions
Total IEVP		€33 millions	1155		

5.3.1.2 REGION DU MOYEN-ORIENT

- a. Budget communautaire disponible* - Le budget total disponible pour cette fenêtre s'élève à **3 millions d'euros**.
- b. Composition du partenariat* – En ce qui concerne la participation d'établissements de pays tiers, la composition du partenariat doit comprendre **au moins une université d'au moins deux des pays** inclus dans le lot.

c. Type de mobilité et distribution - Le type de mobilité et la distribution de la mobilité de cette fenêtre géographique sont décrits à la section 6.1.2B du guide du programme. Aucune mobilité européenne n'est autorisée dans ce lot.

d. Domaine thématique d'études – Cette fenêtre géographique est ouverte à la mobilité dans tous les domaines d'études.

e. Durée du projet - La durée du projet ne doit pas dépasser 42 mois.

Le tableau ci-dessous donne des indications sur le nombre minimal de flux de mobilité individuelle par lot et sur les montants maximaux prévus pour couvrir l'organisation et la mise en œuvre de ces activités de mobilité.

Lot	Pays	Budget CE disponible	Nombre minimal de flux de mobilité individuelle	Nombre de projets qui devraient être financés	Subvention maximale estimée par partenariat
Lot 8	Yémen, Iran, Iraq	€3 millions	100	1	€3 millions

5.3.1.3 REPUBLIQUES D'ASIE CENTRALE

a. Budget communautaire disponible – Le budget total disponible pour cette fenêtre s'élève à **9,75 millions d'euros**.

b. Composition du partenariat - En ce qui concerne la participation d'établissements de pays tiers, la composition du partenariat doit comprendre au moins une université d'au moins quatre des cinq pays identifiés dans le tableau.

c. Type de mobilité et distribution – Le type de mobilité et la distribution de la mobilité de cette fenêtre géographique sont comme suit:

Type de mobilité (Aucune mobilité européenne autorisée dans ce lot)	Distribution
Premier cycle	25-35 % du total
Master	15-25 % du total
Doctorat	15-25 % du total
Post-doctorat	5-15 % du total
Personnel	15-25 % du total

d. Domaines thématiques d'études – La liste suivante identifie les besoins régionaux en termes de domaines thématiques d'études pour cette fenêtre:

- Sciences agricoles (01)
- Architecture, aménagement urbain et régional (02)
- Études commerciales, sciences de la gestion (04)
- Éducation, formation des enseignants (05)

- Ingénierie, technologie (06)
- Géographie, géologie (07)
- Droit (10)
- Sciences médicales (12)
- Science sociales (14)

e. Durée du projet - La durée du projet ne peut dépasser 48 mois.

Le tableau ci-dessous donne des indications sur le nombre minimal de flux de mobilité individuelle par lot et sur les montants maximaux prévus pour couvrir l'organisation et la mise en œuvre de ces activités de mobilité.

Lot	Pays tiers	Budget CE disponible	Nombre minimal de flux de mobilité individuelle par partenariat	Nombre de projets qui devraient être financés	Subvention maximale estimée par partenariat
Lot 9	Kazakhstan Kirghizstan Tadjikistan Ouzbékistan Turkménistan	€9,75 millions	70	5	€1,95 million
Total mobilité			350		

5.3.1.4 BALKANS OCCIDENTAUX

a. Budget communautaire disponible- Le budget total disponible pour cette fenêtre s'élève à **12 millions d'euros**.

b. Composition du partenariat - En ce qui concerne la participation d'établissements de pays tiers, la composition du partenariat doit comprendre **au moins une université d'au moins quatre pays différents** compris dans cette fenêtre.

c. Type de mobilité et distribution – Le type de mobilité et la distribution de la mobilité de la présente fenêtre géographique sont indiqués dans le tableau ci-dessous:

Type of mobilité	Distribution
Premier cycle	55-65 % du total
Master	15-25 % du total
Doctorat	1-10 % du total
Post-doctorat	1-10 % du total
Personnel	5-15 % du total

Dans la fenêtre des Balkans occidentaux, toutes les activités doivent être finalisées d'ici la fin novembre 2012 et la durée estimée des projets ne peut dépasser 28 mois. Par conséquent, la durée des activités de mobilité individuelle, spécialement en ce qui concerne les masters et les doctorats, devra être adaptée en fonction de cette date.

d. Domaines thématique d'études - Cette fenêtre géographique est ouverte à la mobilité dans tous les domaines d'études.

e. Durée du projet - La durée du projet ne doit pas dépasser 28 mois.

Le tableau ci-dessous donne des indications sur le nombre minimal de flux de mobilité individuelle par lot et sur les montants maximaux prévus pour couvrir l'organisation et la mise en œuvre de ces activités de mobilité.

Lot	Pays tiers	Budget CE disponible	Nombre minimal de flux de mobilité individuelle par partenariat	Nombre de projets qui devraient être financés	Subvention maximale estimée par partenariat
Lot 10	Albanie Bosnie-Herzégovine Ancienne République yougoslave de Macédoine Kosovo ² Monténégro Serbie Croatie	€12 millions	220	3	€4 millions
Total mobilité			660		

5.3.1.5 ASIE REGIONALE

a. Budget communautaire disponible- Le budget total disponible pour cette fenêtre s'élève à **24,75 millions d'euros**.

b. Composition du partenariat - En ce qui concerne la participation d'établissements de pays tiers, la composition du partenariat doit comprendre **au moins une université d'au moins trois pays du groupe A** inclus dans le lot correspondant et **au moins une université d'au moins deux pays du groupe B**.

c. Type de mobilité et distribution - Le type de mobilité et la distribution de la mobilité de la présente fenêtre géographique sont comme suit:

² Comme défini dans la résolution 1244/99 du Conseil de Sécurité des Nations unies.

Type de mobilité (Aucune mobilité européenne autorisée dans ce lot)	Distribution
Premier cycle	20-30 % du total
Master	20-30 % du total
Doctorat	15-25 % du total
Post-doctorat	5-15 % du total
Personnel	15-25 % du total

d. Domaines thématiques d'études – La liste suivante identifie les besoins régionaux en termes de domaines thématiques d'études pour cette fenêtre:

- Sciences agricoles (01)
- Architecture, aménagement urbain et régional (02)
- Études commerciales, sciences de la gestion(04)
- Éducation, formation des enseignants(05)
- Ingénierie, technologie (06)
- Géographie, géologie (07)
- Droit (10)
- Sciences médicales (12)
- Sciences naturelles (13)
- Sciences sociales (14)
- Autres domaines d'études (16)

e. Durée du projet - La durée du projet ne doit pas dépasser 48 mois.

Le tableau ci-dessous donne des indications sur le nombre minimal de flux de mobilité individuelle par lot et sur les montants maximaux prévus pour couvrir l'organisation et la mise en œuvre de ces activités de mobilité.

Lots	Pays tiers	Budget CE disponible	Nombre minimal de flux de mobilité individuelle par partenariat	Nombre de projets qui devraient être financés	Subvention maximale estimée par partenariat
Lot 11	<i>Groupe A</i> Afghanistan Bhoutan Népal Pakistan Bangladesh <i>Groupe B</i> Sri Lanka Inde Indonésie Malaisie Maldives	€12,375 millions	100	5	€2,475 millions

	Philippines Thaïlande Chine Corée du Nord				
Lot 12	<i>Groupe A</i> Cambodge Myanmar Mongolie Viêt-Nam Laos <i>Groupe B</i> Sri Lanka Inde Indonésie Malaisie Maldives Philippines Thaïlande Chine Corée du Nord	€12,375 millions	100	5	€2,475 millions
Total mobilité		€24,75 millions	200	10	

5.3.1.6 ARGENTINE

a. Budget communautaire disponible- Le budget total disponible pour cette fenêtre s'élève à **4,4 millions d'euros**.

b. Composition du partenariat - En ce qui concerne la participation d'établissements de pays tiers, le partenariat doit comprendre au moins **cinq établissements publics d'enseignement supérieur** de l'Argentine.

Il est impératif que, dans leur composition minimale, les consortiums incluent des établissements publics d'enseignement supérieur d'au moins une des régions de la République d'Argentine affichant un indice de développement humain (IDH du PNUD) plus bas, à savoir:

- Province du nord-ouest: Santiago del Estero, Tucumán, Catamarca, Salta y Jujuy
- Province du nord-est: Chaco, Formosa, Corrientes y Misiones

c. Type de mobilité et distribution – Le type de mobilité et la distribution de la mobilité de cette fenêtre sont comme suit.

Lot 13 – A:

Type de mobilité (Aucune mobilité européenne autorisée dans ce lot)	Distribution
Doctorat «sandwich» ³	45-55 %
Doctorat complet	15-25 %
Post-doctorat	10-20 %
Personnel	10-20 %

Lot 13 – B:

Type de mobilité (aucune mobilité européenne autorisée dans ce lot)	Distribution
Doctorat «sandwich» ⁴	45-55 %
Doctorat complet	25-35 %
Post-doctorat	5-15 %
Personnel	5-15 %

- La mobilité des étudiants et du personnel du groupe cible1 devrait représenter jusqu'à 60 % de la mobilité individuelle couverte par cette action.
- Les flux de mobilité ne couvrent pas le groupe cible 3.

d. Domaines thématiques d'études - La liste suivante identifie les besoins régionaux en termes de domaines thématiques d'études pour cette fenêtre:

(La liste complète des codes se rapportant aux domaines thématiques d'études est annexée au formulaire de candidature)

Lot 13 -A:

- Sciences agricoles (01)
- Ingénierie, technologie(06)
- Géographie, géologie (07)
- Mathématiques, informatique (11)
- Sciences naturelles (13)

Lot 13 -B:

- Éducation, formation des enseignants(05), incluant:
Évaluation de l'éducation
Économie de l'éducation
Autres:
Formation des enseignants
Enseignement primaire

³ Ce terme est utilisé pour décrire la mobilité d'un étudiant argentin qui fait une partie de son doctorat dans une université européenne. La mobilité peut avoir une durée comprise entre six et dix mois (un semestre ou une année universitaire pleine) dans une université européenne.

⁴ Ce terme est utilisé pour décrire la mobilité d'un étudiant argentin qui fait une partie de son doctorat dans une université européenne. La mobilité peut avoir une durée comprise entre six et dix mois (un semestre ou une année universitaire pleine) dans une université européenne.

Enseignement secondaire
 Enseignement technique et professionnel
 Éducation des adultes
 Enseignement spécialisé
 Sciences de l'éducation, éducation comparée
 Psychopédagogie

e. Durée du projet – La durée du projet ne doit pas dépasser 42 mois.

Le tableau ci-dessous donne des indications sur le nombre minimal de flux de mobilité individuelle par lot et sur les montants maximaux prévus pour couvrir l'organisation et la mise en œuvre de ces activités de mobilité.

Lot	Pays	Budget CE disponible	Nombre minimal de flux de mobilité individuelle par partenariat	Nombre de projets qui devraient être financés	Subvention maximale estimée par partenariat
Lot 13 – A	Argentine	€3,4 millions	53	2	€1,7 million
Lot 13 – B	Argentine	€1 million	25	1	€1 million
Total mobilité			131		

5.3.1.7 AFRIQUE DU SUD

a. Budget communautaire disponible- Le budget total disponible pour cette fenêtre s'élève à **4,8 millions d'euros**.

b. Composition du partenariat – La composition du partenariat doit comprendre **au moins trois établissements d'enseignement supérieur sud-africains**. Seuls les établissements publics d'enseignement supérieur sont éligibles pour prendre part à l'action. Le partenariat comprendra au moins l'un des 12 établissements d'enseignement supérieur sud-africains indiqués en tant qu'universités technologiques et établissements d'enseignement historiquement défavorisés.

Universités technologiques	Établissements d'enseignement supérieur historiquement défavorisés
Université technologique de la Péninsule du Cap	Université de Fort Hare
Université technologique de Durban	Université du Limpopo
Université Centrale de technologie	Université du Venda
Université technologique de Tshwane	Université du Cap-Occidental
Université technologique du Vaal	Université Walter Sisulu

Université technologique du Mangosuthu	Université du Zululand
--	------------------------

c. Type de mobilité et distribution – Contrairement aux principes généraux applicables au présent appel à propositions et indiqués à la section 6 du guide du programme, la mobilité pour le lot 14 doit satisfaire les exigences suivantes:

- ✓ La totalité de la mobilité doit être axée sur les ressortissants sud-africains.
- ✓ En ce qui concerne la mobilité des étudiants, la totalité de la mobilité doit être axée sur les personnes des groupes cibles 1 et 2.
- ✓ Dans ces groupes cibles, une disposition précise favorisant la participation réelle des personnes défavorisées par le passé, est nécessaire. À cette fin, les partenariats devront apporter la preuve que les étudiants sélectionnés ont non seulement d'excellents résultats universitaires ou possèdent un haut niveau de qualification, mais aussi qu'ils se trouvent, sur la base de leurs dossiers administratifs, dans une situation moins favorable sur le plan social et économique. En outre, les partenariats doivent s'efforcer de privilégier la sélection d'étudiants venant d'institutions historiquement défavorisées.
- ✓ Les candidatures pour ce lot doivent indiquer spécifiquement de quelle manière elles prendront en compte la politique de l'Afrique du Sud en rapport avec les groupes désignés, qui vise à corriger les inégalités historiques. La référence aux groupes désignés, en ce qui concerne l'enseignement supérieur, figure dans le cadre du principe d'équité et de réparation de l'ouvrage *Education White Paper 3 – A Programme for Higher Education Transformation* [Livre blanc 3 – Un programme pour la transformation de l'enseignement supérieur] (<http://www.education.gov.za>).

Type de mobilité (Aucune mobilité européenne autorisée dans ce lot)	Distribution
Master	45-55 % du total
Doctorat	25-35 % du total
Personnel	15-25 % du total

d. Domaines thématiques d'études- La liste suivante identifie les besoins régionaux en termes de domaines thématiques d'études pour cette fenêtre:

- Sciences agricoles (01)
- Architecture, aménagement urbain et régional (02)
- Études commerciales, sciences de la gestion (04)
- Éducation, formation des enseignants (05)
- Ingénierie, technologie (06)
- Géographie, géologie (07)
- Mathématiques, informatique (11)
- Sciences médicales (12)
- Sciences naturelles (13)
- Sciences sociales (14)
- Sciences de la communication et de l'information (15)
- Autres domaines d'études (16): ressources d'énergie alternatives, changement climatique, développement durable

e. Durée du projet – La durée du projet ne doit pas dépasser 48 mois.

Le tableau ci-dessous donne des indications sur le nombre minimal de flux de mobilité individuelle par lot et sur les montants maximaux prévus pour couvrir l'organisation et la mise en œuvre de ces activités de mobilité.

Lots	Pays tiers	Budget CE disponible	Nombre minimal de flux de mobilité individuelle par partenariat	Nombre de projets qui devraient être financés	Subvention maximale estimée par partenariat
Lot 14	Afrique du Sud	€4,8 millions	40	3	€1,6 millions
Total mobilité			120		

5.3.1.8 PAYS ACP

a. Budget communautaire disponible- Le budget total disponible pour cette fenêtre s'élève à **6 millions d'euros**.

b. Composition du partenariat- En ce qui concerne la participation d'établissements de pays tiers, la composition du partenariat doit comprendre **au moins un établissement d'enseignement supérieur des six régions ACP indiquées dans le tableau ci-dessous**.

Liste des pays ACP éligibles regroupés dans les six régions ACP identifiées ci-après:

Afrique centrale	Afrique orientale et australe	Afrique australe	Afrique de l'Ouest	Caraïbes	Pacifique
Cameroun, République centrafricaine, Tchad, République du Congo, Gabon, Guinée équatoriale, et Sao Tomé e Príncipe	Burundi, Comores, République démocratique du Congo, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Malawi, Maurice, Rwanda, Seychelles, Somalie, Soudan, Ouganda,	Angola, Botswana, Lesotho, Mozambique, Namibie, Swaziland, Tanzanie	Benin, Burkina-Faso, Cap-Vert, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Côte d'Ivoire, Liberia, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo	Antigua-et-Barbuda, Les Bahamas, Barbade, Belize, Commonwealth de la Dominique, République dominicaine, Grenade, Guyane, Haïti, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie,	Îles Cook, États Fédérés de Micronésie, Timor oriental, Fidji, Kiribati, Nauru, Niue, Palau, Papouasie – Nouvelle-Guinée, République des Îles Marshall, Samoa, Îles

	Zambie Zimbabwe			St. Vincent-et-les Grenadines, Suriname, Trinidad-et-Tobago	Salomon, Tonga, Tuvalu, Vanuatu
--	--------------------	--	--	---	--

c. Type de mobilité et distribution – Contrairement aux principes généraux applicables au présent appel à la section 6, la mobilité des pays tiers devra remplir les conditions suivantes:

- ✓ La totalité de la mobilité individuelle des étudiants doit être axée sur les ressortissants des pays ACP. Ce pourcentage doit représenter au moins 80 % de la mobilité individuelle totale de la fenêtre;
- ✓ Dans le groupe cible 1, le flux de mobilité des étudiants se fait des pays ACP vers l'Europe, et non dans le sens contraire;
- ✓ Dans le cadre de chaque proposition, un maximum de 20 % des flux de mobilité individuelle peuvent être réservés à la mobilité du personnel de l'UE et/ou des partenaires ACP;
- ✓ 10 % au maximum des étudiants sont de la même nationalité ACP;
- ✓ Les partenariats sont encouragés à proposer des cours visant à répondre à différents besoins linguistiques et à s'assurer que les africains francophones et de langue portugaise sont inclus.

Type de mobilité	Distribution
Master	70-80 %
Doctorat «Sandwich»	5-15 %
Personnel	10-20 %

d. Domaines thématiques d'études - Cette fenêtre géographique est ouverte à la mobilité dans tous les domaines d'études.

e. Durée du projet – La durée du projet ne peut dépasser 48 mois.

Le tableau ci-dessous donne des indications sur le nombre minimal de flux de mobilité individuelle par lot et sur les montants maximaux prévus pour couvrir l'organisation et la mise en œuvre de ces activités de mobilité.

Lots	Pays tiers	Budget CE disponible	Nombre minimal de flux de mobilité individuelle par partenariat	Nombre de projets qui devraient être financés	Subvention maximale estimée par partenariat
Lot 15	Tous les ACP	€6 million	190	1	€6 millions

5.3.2 ACTION 2 – PARTENARIATS AVEC LES PAYS TIERS ET TERRITOIRES COUVERTS PAR L'INSTRUMENT DE COOPERATION AVEC LES PAYS INDUSTRIALISES (ICI) (EMA2- STRAND 2)

5.3.2.1 AMERIQUE DU NORD

a. Budget communautaire disponible- Le budget indicatif total disponible pour l'Amérique du Nord au titre de l'ICI s'élève à **1 million d'euros**.

b. Composition du partenariat - En ce qui concerne la participation d'établissements de pays tiers, la composition du partenariat doit comprendre **au moins trois établissements d'enseignement supérieur des deux pays**.

c. Type de mobilité et distribution – Le type de mobilité et la distribution de la mobilité de cette fenêtre sont comme suit:

Type de mobilité	Distribution
Doctorat	55-65 % du total
Post-doctorat	10-20 % du total
Personnel	20-30 % du total

d. Domaines de l'éducation – Les domaines de l'éducation sur lesquels il faut mettre l'accent sont des domaines dans l'intérêt du partenariat transatlantique (sciences politiques, sciences et technologie).

e. Durée du projet – La durée du projet ne doit pas dépasser 48 mois.

Le tableau ci-dessous donne des indications sur le nombre minimal de flux de mobilité individuelle par lot et sur les montants maximaux prévus pour couvrir l'organisation et la mise en œuvre de ces activités de mobilité.

Lots	Pays tiers	Budget CE disponible	Nombre minimal de flux de mobilité individuelle par partenariat	Nombre de projets qui devraient être financés	Subvention maximale estimée par partenariat
Lot 1	États-Unis d'Amérique Canada	€1 million	20	1	€1 million

5.3.2.2 PACIFIQUE

a. Budget communautaire disponible- Le budget total disponible pour la région Pacifique au titre de l'ICI s'élève à **1,5 million d'euros**.

b. Composition du partenariat - En ce qui concerne la participation d'établissements de pays tiers, la composition du partenariat doit comprendre **au moins trois établissements d'enseignement supérieur des deux pays**.

c. Type de mobilité et distribution – Le type de mobilité et la distribution de la mobilité de cette fenêtre géographique sont comme suit:

Type de mobilité	Distribution
Doctorat	55-65 % du total
Post-doctorat	10-20 % du total
Personnel	20-30 % du total

d. Domaines de l'éducation – Tous les domaines de l'éducation.

e. Durée du projet – La durée du projet ne doit pas dépasser 48 mois.

Le tableau ci-dessous donne des indications sur le nombre minimal de flux de mobilité individuelle par lot et sur les montants maximaux prévus pour couvrir l'organisation et la mise en œuvre de ces activités de mobilité.

Lots	Pays tiers	Budget CE disponible	Nombre minimal de flux de mobilité individuelle par partenariat	Nombre de projets qui devraient être financés	Subvention maximale estimée par partenariat
Lot 2	Australie Nouvelle Zélande	€1,5 million	30	1	€1,5 million

5.3.2.3 ASIE ORIENTALE

a. Budget communautaire disponible- Le budget indicatif total disponible pour l'Asie orientale au titre de l'ICI s'élève à **1,5 million d'euros**.

b. Composition du partenariat - En ce qui concerne la participation d'établissements de pays tiers, la composition du partenariat doit comprendre **au moins trois établissements d'enseignement supérieur des deux pays**.

c. Type de mobilité et distribution – Le type de mobilité et la distribution de la mobilité de cette fenêtre géographique sont comme suit:

Type de mobilité	Distribution
Doctorat	55-65 % du total
Post-doctorat	10-20 % du total
Personnel	20-30 % du total

d. Domaines de l'éducation – Tous les domaines de l'éducation.

e. Durée du projet – La durée du projet ne peut dépasser 48 mois.

Le tableau ci-dessous donne des indications sur le nombre minimal de flux de mobilité individuelle par lot et sur les montants maximaux prévus pour couvrir l'organisation et la mise en œuvre de ces activités de mobilité.

Lots	Pays tiers	Budget CE disponible	Nombre minimal de flux de mobilité individuelle par partenariat	Nombre de projets qui devraient être financés	Subvention maximale estimée par partenariat
Lot 3	Japon Corée	€1,5 million	30	1	€1,5 million

5.3.2.4 ASIE DU SUD-EST

a. Budget communautaire disponible- Le budget total disponible pour l'Asie du Sud-Est au titre de l'ICI s'élève à **1,4 million d'euros**.

b. Composition du partenariat – En ce qui concerne la participation d'établissements de pays tiers/territoires, la composition du partenariat doit comprendre **au moins trois établissements d'enseignement supérieur de trois pays/territoires**. Les candidatures impliquant plus de trois pays/territoires se verront attribuer un complément de cinq points par pays tiers/territoire supplémentaire, à leur note finale.

c. Type de mobilité et distribution - Le type de mobilité et la distribution de la mobilité de cette fenêtre géographique sont comme suit:

Type de mobilité	Distribution
Master	45-55 % du total
Doctorat	20-30 % du total
Post-doctorat	10-20 % du total
Personnel	5-15 % du total

d. Domaines de l'éducation– Tous les domaines de l'éducation

e. Durée du projet– La durée du projet ne doit pas dépasser 48 mois.

Le tableau ci-dessous donne des indications sur le nombre minimal de flux de mobilité individuelle par lot et sur les montants maximaux prévus pour couvrir l'organisation et la mise en œuvre de ces activités de mobilité.

Lots	Pays tiers/ territoires	Budget CE disponible	Nombre minimal de flux de mobilité individuelle par partenariat	Nombre de projets qui devraient être financés	Subvention maximale estimée par partenariat
Lot 4	Brunei Macao Hong Kong Singapour Taipei (République de Chine)	€1,4 million	35	1	€1,4 million

Contrairement aux principes généraux mentionnés à la section 6.2.2.b du guide du programme, le programme de mobilité soutenu avec la région de l'Asie du Sud-Est devra satisfaire les exigences suivantes:

La mobilité de l'UE vers un pays tiers doit représenter au moins 50 % des flux de mobilité individuelle, tandis que **la mobilité des pays tiers vers l'UE ne peut pas dépasser 50 %.**

5.3.2.5 GOLFE

a. Budget communautaire disponible- Le budget total disponible pour la région du Golfe au titre de l'ICI s'élève à **2,1 millions d'euros**.

b. Composition du partenariat - En ce qui concerne la participation d'établissements de pays tiers, la composition du partenariat doit comprendre au moins trois établissements d'enseignement supérieur de trois pays. Les candidatures impliquant plus de trois pays tiers se verront attribuer un complément de trois points par pays tiers supplémentaire, à leur note finale (jusqu'à 9 points au maximum).

c. Type de mobilité et distribution – Le type de mobilité et la distribution de la mobilité de cette fenêtre géographique sont comme suit:

Type de mobilité	Distribution
Master	15-25 % du total
Doctorat	35-40 % du total
Post-doctorat	5-15 % du total
Personnel	25-35 % du total

Contrairement aux principes généraux mentionnés à la section 6.2.2.b du guide du programme, le programme de mobilité soutenu avec la région du Golfe devra satisfaire les exigences suivantes:

La mobilité de l'UE vers un pays tiers doit représenter au moins 25 % des flux de mobilité individuelle, tandis que **la mobilité des pays tiers vers l'UE ne peut pas dépasser 75 %.**

La promotion active de l'égalité des sexes est fortement encouragée. Un complément maximal de trois points sera attribué à la note finale des partenariats apportant les preuves suivantes:

- la présence d'universités mixtes, d'universités de femmes ou de sections féminines au sein des universités, parmi les établissements d'enseignement supérieur des pays tiers (1 point);
- la présence de personnel féminin dans la coordination du projet des établissements d'enseignement supérieur des pays tiers (1 point);
- l'analyse des difficultés rencontrées par les candidates dans le programme de mobilité (master, doctorat, post-doctorat ou personnel) et les dispositifs proposés pour y remédier (1 point).

d. Domaines de l'éducation- Tous les domaines de l'éducation

e. Durée du projet – La durée du projet ne doit pas dépasser 48 mois.

Le tableau ci-dessous donne des indications sur le nombre minimal de flux de mobilité individuelle par lot et sur les montants maximaux prévus pour couvrir l'organisation et la mise en œuvre de ces activités de mobilité.

Lots	Pays tiers	Budget CE disponible	Nombre minimal de flux de mobilité individuelle par partenariat	Nombre de projets qui devraient être financés	Subvention maximale estimée par partenariat
Lot 5	Bahreïn Koweït Oman Qatar Arabie saoudite Émirats arabes unis	€2,1 millions	50	1	€2,1 millions

6. CRITÈRES D'EXCLUSION

Les critères d'exclusion applicables à la fois aux volets 1 et 2 (EMA2-STRAND 1 et STRAND 2) sont définis à la section 3.2 du guide du programme.

7. CRITÈRES DE SÉLECTION

Les critères de sélection applicables à la fois aux volets 1 et 2 (EMA2-STRAND 1 et STRAND 2) sont définis à la section 3.3 du guide du programme.

8. CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Les critères d'attribution sont définis à la section 6.1.3 du guide du programme pour le volet 1 (EMA2-STRAND 1) et à la section 6.2.3 du guide du programme pour le volet 2 (EMA2-STRAND 2).

9. CONDITIONS FINANCIÈRES

Les conditions financières applicables à cette subvention communautaire sont définies à la section 3.4 du guide du programme.

10. PUBLICITÉ

Les dispositions en matière de publicité relative à l'action sont définies à la section 3.5 du guide du programme

11. PROTECTION DES DONNÉES

Les dispositions concernant les obligations en matière de protection des données sont définies à la section 3.5 du guide du programme.

12. PROCÉDURE DE SOUMISSION DES PROPOSITIONS

La procédure de soumission des propositions est décrite à la section 3.1 du guide du programme.